



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 24 octobre 1996 — N° 47

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

24 octobre 1996

24 octobre 1996

Le jeudi 24 octobre 1996

N° 47

La séance est ouverte à 14 h 05

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 238 Loi concernant la conversion de L'Entraide assurance-vie, société de secours mutuels, en une compagnie mutuelle d'assurance — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1996.

(Dépôt n° 372-961024)

M. Rivard (Limoilou) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi concernant la conversion de L'Entraide assurance-vie, société de secours mutuels, en une compagnie mutuelle d'assurance.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 238 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et le ministre d'État de l'Économie et des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

24 octobre 1996

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 210 Loi concernant la Congrégation Shaar Hashomayim (Porte du Ciel) — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1996.
(Dépôt n° 373-961024)

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Congrégation Shaar Hashomayim (Porte du Ciel).

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 210 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et le ministre d'État de l'Économie et des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôt de documents

Mme Beaudoin, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 374-961024)

À la demande de M. le Président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Dépôt de rapports de commissions

M. Vallières (Richmond) dépose:

24 octobre 1996

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a tenu des auditions publiques le 11 septembre 1996 et siégé en séances de travail les 20 août et 17 octobre 1996 dans le cadre du mandat d'initiative concernant la commercialisation des produits de la pêche sportive en eau douce, principalement dans la région du lac Saint-Pierre. Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n°375-961024)

Dépôt de pétitions

Mme Leduc (Mille-Îles) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 22 citoyens et citoyennes du comté de Mille-Îles, concernant le rétablissement de l'allocation logement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

(Dépôt n° 376-961024)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 12 124 pétitionnaires de l'Estrie pour des enseignes bilingues dans les hôpitaux, concernant l'affichage bilingue dans les hôpitaux.

(Dépôt n° 377-961024)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

24 octobre 1996

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance du 23 octobre 1996, sur la motion présentée par M. Ouimet (Marquette) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Marois, ministre de l'Éducation.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Marois. Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée par:

1^ole remplacement, dans la deuxième ligne, des mots «demande au» par les mots «est d'avis que»;

2^ole remplacement, dans la troisième et la quatrième ligne, des mots «qu'il garantisse dès maintenant et de façon non équivoque, pour septembre 1997» par les mots «devrait assurer, en tenant compte de sa capacité financière et selon un échéancier réaliste»;

3^ole remplacement, dans le premier alinéa, des mots «garde ou de maternelle» par les mots «maternelle ou aux services de garde, moyennant une faible contribution,»;

4^ol'ajout, dans le deuxième alinéa après le mot «ans», des mots «en accordant la priorité à ceux»;

5^ole remplacement, dans le troisième alinéa, des mots «ministère de l'Éducation» par les mots «gouvernement du Québec».

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 61 en annexe)

Pour: **63** Contre: **39** Abstention: **0**

24 octobre 1996

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Ouimet, telle qu'amendée par le vote précédent. Cette motion se lit comme suit:

QU'afin de favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances du plus grand nombre de jeunes, l'Assemblée nationale est d'avis que le gouvernement du Québec devrait assurer, en tenant compte de sa capacité financière et selon un échéancier réaliste:

- l'accès gratuit et à temps plein aux services de maternelle ou aux services de garde, moyennant une faible contribution, pour tous les enfants de 4 ans de milieux économiquement défavorisés;
- l'accès à la maternelle temps plein à tous les enfants de 5 ans en accordant la priorité à ceux de milieux économiquement défavorisés;
- le financement de ces mesures à même les crédits du gouvernement du Québec tout en tenant compte que 58 % des écoles publiques montréalaises sont considérées comme des écoles défavorisées.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 62 en annexe)

Pour: **63** Contre: **39** Abstention: **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document de consultation sur la réforme du Régime de rentes du Québec intitulé «Pour vous, vos enfants: garantir l'avenir du Régime de rentes du Québec»;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative;

24 octobre 1996

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre sa consultation générale sur le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre sa consultation générale sur le document intitulé «Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise».

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement pour déroger aux articles 297, 298 et 299 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée que:

- l'interpellation du vendredi 25 octobre 1996 entre M. Charbonneau (Bourassa) et M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, portant sur «la politique d'emploi du gouvernement péquiste», aura lieu de 9 heures à 11 heures;
- le vendredi 1^{er} novembre 1996, Mme Houde-Pepin (LaPinière) s'adressera à M. Simard, ministre des Relations internationales, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant: «La restructuration du ministère des Relations internationales»;
- le vendredi 8 novembre 1996, M. Mulcair (Chomedey) s'adressera à M. Bégin, ministre de la Justice, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant: «Les conséquences des coupures pour la justice au Québec».

<segment>

24 octobre 1996

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motion de censure

Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne) propose:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste et plus particulièrement son premier ministre qui, contrairement à leurs discours officiels, prennent des décisions qui vont à l'encontre des valeurs fondamentales de compassion et de solidarité qui ont toujours guidé la société québécoise, aggravant ainsi l'insécurité, la pauvreté et le désespoir chez les jeunes, les personnes âgées, les familles et les plus vulnérables de notre société.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion de censure: vingt minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à vingt minutes chacune, à l'exception de l'auteur de la motion et du représentant du premier ministre qui pourront faire une intervention d'une heure chacun.

Suit le débat sur la motion de Mme Loiselle.

À 17 h 58, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

24 octobre 1996

La séance reprend à 20 h 06.

Motion de censure

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 306 et 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Bordeleau (Acadie) à M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, concernant les résultats de l'enquête et des perquisitions de la Sûreté du Québec concernant les contrats octroyés dans le cadre du référendum du 30 octobre 1995 par M. Richard Le Hir, ministre délégué à la Restructuration;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Gobé (LaFontaine) à M. Cliche, ministre de l'Environnement, concernant les suites qu'il compte donner au rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le dossier de la construction de la ligne à haute tension de 315 kV entre Duvernay et Anjou.

Puis, l'Assemblée procède au vote par appel nominal sur la motion de censure de Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne).

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 63 en annexe)

Pour: **26** Contre: **53** Abstention: **0**

24 octobre 1996

À 22 h 21, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 novembre 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

24 octobre 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

(Vote n° 61)

Sur la motion d'amendement proposée par Mme Marois, ministre de l'Éducation:

POUR - 63

Barbeau	Brassard	Harel	Paré
Baril	Brien	Jolivet	Payne
(Arthabaska)	Campeau	Julien	Pelletier
Baril	Caron	Jutras	Perreault
(Berthier)	Charest	Lachance	Perron
Beaudoin	Chevrette	Laprise	Rioux
Beaulne	Cliche	Laurin	Rivard
Beaumier	Côté	Leduc	Robert
Bégin	Désilets	Lelièvre	Rochon
Bélanger	Deslières	Léonard	Saint-André
(Anjou)	Dion	Létourneau	Signori
Bertrand	Dionne-Marsolais	Malavoy	Simard
(Charlevoix)	Doyer	Marois	(La Prairie)
Blais	Facal	Morin	Simard
Boisclair	Gagnon	(Dubuc)	(Richelieu)
Bouchard	Garon	Morin	Trudel
Boucher	Gaulin	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Boulerice	Gendron	Paquin	

CONTRE - 39

Beaudet	Chenail	Fournier	Lafrenière
Bergman	Cherry	Frulla	Laporte
Bissonnet	Ciaccia	Gagnon-Tremblay	Lefebvre
Bordeleau	Copeman	Gautrin	LeSage
Brodeur	Cusano	Gauvin	Loiselle
Chagnon	Delisle	Gobé	Marsan
Charbonneau	Dionne	Houda-Pepin	Middlemiss
(Bourassa)	Farrah	Johnson	Mulcair

24 octobre 1996

Ouimet
Paradis

Parent
Poulin

Sirros
Thérien

Vaive
Vallières

ABSTENTION - 0

(Vote n° 62)

Sur la motion de M. Ouimet (Marquette), telle qu'amendée:

(Identique au vote n° 61)

(Vote n° 63)

Sur la motion de censure proposée par Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne):

POUR - 26

Beaudet
Bergman
Bissonnet
Bordeleau
Brodeur
Chagnon
Charbonneau
(*Bourassa*)

Cusano
Delisle
Dionne
Farrah
Fournier
Gagnon-Tremblay
Gautrin
Gauvin

Gobé
Johnson
Loiselle
Marsan
Middlemiss
Paradis
Parent
Poulin

Sirros
Thérien
Vallières

24 octobre 1996

CONTRE -

53

Barbeau	Brien	Lachance	Pelletier
Baril	Caron	Landry	Perreault
(Arthabaska)	Carrier-Perreault	(Verchères)	Perron
Baril	Chevrette	Laprise	Robert
(Berthier)	Cliche	Laurin	Rochon
Beaudoin	Côté	Leduc	Saint-André
Beaulne	Désilets	Lelièvre	Signori
Beaumier	Dion	Léonard	Simard
Bégin	Dionne-Marsolais	Létourneau	(Richelieu)
Bélanger	Doyer	Malavoy	Vermette
(Anjou)	Gagnon	Morin	
Bertrand	Gaulin	(Dubuc)	
(Charlevoix)	Gendron	Morin	
Blais	Harel	(Nicolet-Yamaska)	
Boisclair	Jolivet	Paquin	
Boulerice	Julien	Paré	
Brassard	Jutras	Payne	

ABSTENTION - 0